



LOU BIGUEY

Bulletin Municipal Janvier-Février 2010 N° 08

• Le mot du maire

• Sommaire

Avec l'année 2010, nous tournons une page chargée de toutes sortes de bouleversements climatiques, politiques auxquels s'ajoute tout un lot de petits événements de la vie courante que nous oublierons rapidement .

Aujourd'hui encore, l'actualité brutale devrait nous amener à relativiser certains de nos petits malheurs. Nous pensons en particulier à la population d'Haïti, parmi les plus pauvres du monde, victime d'une catastrophe inimaginable et injuste.

Certes, il n'est pas possible d'ignorer tout ce qui a fait l'actualité nationale et internationale, mais il n'est pas non plus pensable de développer les événements qui ont un retentissement plus ou moins fort sur nos vies au quotidien. A chacun de les appréhender avec sa sensibilité.

Il aura fallu beaucoup d'énergie, et un peu de résignation pour passer ce cap difficile qui, malheureusement aura été fatal aux plus faibles de notre société. Nous n'en sommes pas pour autant restés inactifs, et cela nous permet de nous tourner vers l'avenir avec détermination et le souci constant de garantir à nos concitoyens le bien-être auquel ils peuvent prétendre. C'est bien cela le cœur de notre mandat.

Enfin, je souhaite la bienvenue dans la commune à tous les nouveaux arrivés.

Aux familles en deuil, je redis notre compassion et notre soutien.

Je forme des vœux pour que chacune et chacun d'entre vous connaisse le bonheur, la santé et la prospérité dans sa vie privée comme dans le milieu professionnel, je vous demande de partager ces souhaits avec ceux qui vous sont chers.

J.R

- Le mot du Maire.
- Spectacle de Mars

De vous à nous:

- Les élections.
- Projets et travaux.
- Animations petits et grands.
- Chez nos artisans et commerçants.

Info pratiques:

- Renseignements pratiques.
- Jeu, conseil d'ami
- Etat Civil.

Annexes:

- Bulletins municipaux
- Coordonnées Artisans et Commerçants.
- Semoctom.



LE 6 MARS A 21H SALLE DES FETES

Résumé de la pièce

C'est le branle-bas de combat chez Corinne et Colette, patronnes d'une auberge de campagne. Sidonie, la cuisinière, leur annonce l'arrivée imminente de Mault et Guillot, les gastronomes qui jugent la cuisine.

Espérant une récompense et leur nom dans le guide gourmand, elles s'affairent, font venir Vincent, fils de la fermière du coin, pour le ravitaillement et Camille, jeune fille délurée, qui ne rêve que d'une carrière artistique à Paris, pour le service.

Une comédie vive et rapide, du rire en perspective

LES ELECTIONS REGIONNALES

La région a été instituée en tant que telle par la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, dite loi Defferre. Par cette même loi puis les suivantes, dont la loi du 14 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, l'Etat a transféré un certain nombre de ses compétences au conseil régional.

Un conseiller régional est un représentant élu par les citoyens de la région. Les conseillers régionaux sont élus pour 6 ans. Toutefois, le projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et régionaux, adopté en conseil des ministres du 21 octobre 2009, propose de réduire le mandat des conseillers régionaux élus en 2010 à 4 ans.

Les principaux domaines d'intervention de la région sont le développement économique, les lycées, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, l'aménagement du territoire et les transports.

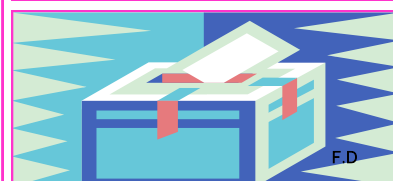
Les prochaines élections régionales auront lieu les 14 et 21 mars 2010. Le scrutin sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

• **Comment voter**
La carte électorale est distribuée à l'électeur au plus tard 3 jours avant la date du scrutin, les cartes qui n'ont pu être distribuées à leur titulaire avant le scrutin étant remises le jour du scrutin au bureau de vote de l'électeur, sur présentation d'une pièce d'identité

• **Le vote par procuration**
Le vote par procuration permet de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix (inscrit dans la même commune et n'ayant pas reçu plus d'une procuration sauf si celle-ci a été établie à l'étranger). Le citoyen souhaitant établir une procuration doit se présenter en personne au tribunal d'instance du lieu de résidence ou du lieu de travail, ou au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie du lieu de résidence ou du lieu de travail.

• **Modes de scrutin**
Les citoyens élisent les conseillers régionaux pour 4 ans, au scrutin de liste, selon un système mixte combinant les règles des scrutins majoritaire et proportionnel, en 1 ou 2 tours, sans panachage ou vote préférentiel. Si aucune liste n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour, il est procédé à un 2ème tour de scrutin. Les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés au 1er tour peuvent se maintenir, et éventuellement fusionner avec les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages.

• **Abstention, vote blanc et vote nul**
L'abstention consiste à ne pas participer à une élection tandis que le vote blanc consiste pour un électeur à déposer dans l'urne un bulletin dépourvu de tout nom de candidat. Enfin, le vote nul correspond à des bulletins déchirés ou annotés qui ne peuvent pas être pris en compte lors des opérations de dépouillement.



PROJETS ET TRAVAUX

CONVENTION D'AMENAGEMENT D'ECOLE CAE ETUDE PREALABLE A L'AMENAGEMENT DE L'ECOLE

Entouré des acteurs composant la commission Aménagement Ecole, le comité de pilotage s'est réuni au mois de Décembre pour se voir présenter par le cabinet « La Fabrique » la phase 3 de la CAE (fiches actions). Elles permettent d'évaluer le coût global du scénario retenu, de déterminer les choix qualitatifs essentiels et la méthode pour les mettre en œuvre.

Elles présentent également une estimation du coût des travaux, envisagée par unité pédagogique (salle de classe, préau, cour de récréation, bibliothèque, salle de motricité, etc.). Enfin, elles comprennent un échéancier de

F.D

Diverses opérations prévues ou en cours.

- Aménagement de l'espace vert entrée nord du village.
- Préparation d'un dossier de subvention pour la réfection de l'installation électrique de la salle des fêtes, de la modification des accès etc.....
- Notre dossier rond point, Aménagement de l'accès Ecole et Centre Commercial est en attente « demande de subvention au Conseil Général ».
- Sécurisation de la traversée du Bourg reste à réaliser « feux piétons D10/D13 », réfection des bords et trottoirs cassés.

F.D

LES ANIMATIONS DES PETITS ET GRANDS

Repas de fin d'année

Comme chaque année, les « anciens » du village et le Personnel municipal étaient conviés par Mr le Maire et les conseillers municipaux au traditionnel repas de fin d'année. Après le discours de Mr Rupert, chacune et chacun ont pu apprécier le repas servi par le traiteur autour de nouvelles tables rondes. Pour digérer, quelques danses aux rythmes de l'orchestre. Un agréable moment de convivialité.

H.D



Les fêtes de fin d'année 2009 ont commencé très tôt, en préparatifs. Chacun a donné du sien pour que les enfants aient un joyeux Noël.

Mardi 15 décembre, un marché de Noël a été organisé à la salle des fêtes, sous l'égide des enseignants, des accompagnants, des parents: il a remporté un franc succès. A cette occasion, le père Noël est venu, en avant première, entendre les souhaits des enfants et les plus petits ont été très émus.



Jeudi 17 décembre, un goûter de Noël a été offert aux enfants, à l'école, sous un chapeau prêté par la communauté de communes: chocolat chaud et chocolaines ont été appréciés. Mais le clou du spectacle fut, bien sûr, l'arrivée du père Noël avec ses cadeaux, des livres et des bonbons en chocolat, qu'il a remis à chaque enfant.

Vendredi 18 décembre, les enfants sont tous allés à Cadillac pour participer à un spectacle. Merci à vous, parents, enseignants, accompagnateurs du périscolaire, à la C.d.C. et à tous les conseillers qui ont aidé et participé à ces merveilleux moments, mais surtout, bravo au père Noël!

C.R

Au mois de février deux lotos ont été organisés sur la commune. Tout d'abord le Comité des fêtes a organisé son premier loto le samedi 6 à 20 h30. De nombreux lotos ont ponctué la soirée qui a comblé les amateurs de ce jeu. Vu les nombreux participants, nous pouvons dire que cette animation a rencontré un vif succès. Puis est venue le tour du Club Noste Béguey, de faire son loto annuel, le dimanche 14 à 14 h30. Avec l'expérience des années pour les organisateurs, l'animation s'est déroulée sans faille pour le plus grand plaisir des nombreux participants présents. Merci à ces deux associations pour animer notre village.

S.D

Chez nos Artisans et Commerçants.

Cette année les commerçants du centre commercial, se sont tous réunis pour offrir à leurs clients une animation de fin d'année. Pendant 3 jours une tombola a été organisée pour faire gagner des lots aux clients qui avaient répondu aux questions du jeu. Le premier été un écran plat, le deuxième, un lecteur DVD portable et le dernier unE console de jeu. La semaine précédent Noël, des bons de réduction des différents commerces participants à l'opération ont été distribués aux caisses de l'Intermarché. Et enfin pour clôturer cette semaine commerciale, une calèche est venue promener nos bambins pendant que le Père Noël déambulait dans la galerie d'Intermarché et se prêté au jeu des photos. Cette animation a rencontré un franc succès malgré le mauvais temps pour la balade en calèche.

S.D

Le 11 février l'association des commerçants de Cadillac/Béguey, a renouvelé son bureau. Plusieurs commerçants de Béguey ont pris place dans ce nouveau bureau et dans son conseil d'administration, pour pouvoir animer notre commune avec des actions commerciales. La municipalité est ravie de voir que le dynamisme de nos acteurs économiques va faire parler de notre village. Nous souhaitons longue vie à l'association et apporterons tout notre soutien dans la mesure du possible pour que les manifestations sur Béguey soient réussies.

F.D

INFORMATIONS PRATIQUES



Les numéros pratiques pour nos bambins

L'école : 05.56.62.95.90
 La cantine : 05.56.76.94.89
 La garderie : 05.56.62.95.90
 Centre de loisirs : 05.56.76.93.74

N° Urgence

Samu: 15
 Pompiers urgences: 18
 Gendarmerie: 17 ou 05 57 98 12 90
 EDF: (dépannage) 0.810.333.033
 Gaz: (dépannage) 05.56.79.92.60
 Eau: (dépannage) 0.810.230.220



• JOURS D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

lundi mardi jeudi vendredi de 13h30 à 18h
 Mercredi de 9h à 12h.

Tel : 05.56.62.95.36 Fax: 05.56.76.94.06
 Mail : mairie.beguey@wanadoo.fr

• PERMANENCE MAIRE ET ADJOINTS

Mr CESCO : lundi de 14h à 16h
 Mr BESSON : mardi de 14h à 16h
 Mr RUPERT : jeudi de 14h à 16h
 Mme LAULAN : sur rendez vous (sauf le lundi)

En dehors de ces dates et pour cas exceptionnels vous pouvez prendre contact avec la mairie.

Le jeu

6					4	8	1
						2	
			4		9		
	5						
4							
						4	3
	8	9		5	4		2
4			7	9			
	5		1	3		8	9

Le conseil d'un ami

• Comment repousser les limaces

Les cendres de bois refroidies font merveille au jardin contre les vers blancs et les limaces. Il faut se limiter à environ une pelletée de cendre pour chaque mètre-carré de terrain.

Repousser la vilaine limace n'est pas la seule vertu des cendres qui enrichissent également le sol en potasse et en phosphore.

A défaut de cendres froides, il existe une façon plus "alcoolisée" de se débarrasser des limaces : en effet, il est recommandé de placer dans le jardin ou la serre un petit récipient contenant de la bière. Impossible pour la limace piégée d'en sortir !

• Votre espace expression

La commission presse propose un encart spécialement dédié aux habitants de la commune. C'est un espace sur lequel vous pourrez vous exprimer sur différents sujets à votre guise (histoire d'antan de la commune, proposition, réflexion sur un sujet d'actualité etc.....) Vous pouvez envoyer votre papier soit **par courrier à la mairie**, soit par mail: presse.mairie.beguey@orange.fr

ÉTAT CIVIL

Naissances

Clara, I sis RENOUS née le 27 décembre 2009 à LORMONT
 Samia, Mouna OUCHAKHNOU née le 17 janvier 2010 à LANGON
 Mathis DOURTHE-GELI NEAU né le 29 janvier 2010 à LANGON
 Noah JOUMARI N né le 10 février 2010 à LANGON



Bulletin Communal d'information de Béguey.

Tirage :

500 exemplaires

Directeur de le publication:

Mr Jean RUPERT, Maire de Béguey.

Responsable de la rédaction:

Commission presse info bulletin municipal.

Distribution :

Mairie de Béguey
 Imprimé par nos soins.
 N° ISSN (en cours)
 Dépôt légal à parution



Décès

Guy, Henri LERIS décédé le 22 décembre 2009 à LANGON
 Mouffok KADI décédé le 9 février 2010 à PESSAC